

MMJ
COLLECTIF



LIVRET

D'ACCUEIL



Votre mutuelle
vous souhaite la
bienvenue

mmj



VOUS ACCOMPAGNER À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE, C'EST NOTRE MISSION !

Depuis 80 ans, la MMJ répond aux besoins d'équité et de solidarité de ses adhérents. Cette pérennité est gage de notre sérieux et de nos valeurs humanistes toujours mises à votre service. Et parce que votre santé est une priorité, et que votre mutuelle doit être à vos côtés, la MMJ s'engage à vous offrir la meilleure qualité de service pour vous accompagner à chaque instant important.

Pour découvrir la palette de nos services, vous permettre de mieux comprendre le système de soins français et les étapes pour effectuer vos démarches, nous sommes heureux de vous offrir ce guide. Il a été conçu pour vous aider de manière très pratique et vous apporter un premier niveau de réponses.

Pour toute question sur votre contrat, nos services ou vos remboursements, nous vous invitons à vous rendre sur votre espace adhérent, disponible 24h sur 24h, 7 jours sur 7, ou à contacter un de nos conseillers.

Merci de votre confiance et bienvenue à la MMJ !

Christophe Thirant

Directeur de la relation adhérent

Sommaire



- 04 MES DÉMARCHES
- 05 MES REMBOURSEMENTS
- 06 COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS
- 08 LES JUSTIFICATIFS POUR ÊTRE REMBOURSÉ
- 10 PRESTATIONS - REMBOURSEMENTS
- 13 MES SERVICES

UN ESPACE ADHÉRENT ET UNE APPLI POUR TOUTES VOS DEMANDES



► Scannez le QR Code pour accéder à votre espace adhérent !

UN ESPACE ADHÉRENT

Gérez & suivez vos remboursements de santé 24h/24 et 7j/7 :

- **Adressez** vos devis de soins pour connaître le montant du remboursement de la MMJ.
- **Demandez** un remboursement avec l'envoi en ligne de vos factures.
- **Recherchez** vos derniers remboursements et téléchargez vos relevés.

Gérez votre compte et vos demandes :

- **Mettez à jour** vos coordonnées.
- **Téléchargez** votre carte de tiers payant.
- **Consultez** vos tableaux de garanties.
- **Ajoutez** un ayant droit.

Suivez vos demandes en ligne et retrouvez l'**historique de vos échanges** avec nos conseillers.



L'APPLI MMJ POUR SUIVRE VOS DÉPENSES SANTÉ

Avec l'appli MMJ :

- **Envoyez** vos factures, demandes de remboursement
- **Retrouvez** votre carte de mutuelle (tiers payant).
- **Géolocalisez** un professionnel de santé.

Pour vous connecter

ACTIVEZ FACILEMENT VOTRE COMPTE PERSONNEL

Vous recevrez un e-mail contenant un lien pour initialiser votre compte sur l'espace adhérent. Simple et intuitif, laissez vous guider étape par étape pour créer votre compte en toute facilité.

MES DÉMARCHES

AJOUTER UN AYANT DROIT À VOTRE CONTRAT

Vous pouvez ajouter un ayant droit à votre contrat et ce, quel que soit son statut : conjoint ou enfants à charge jusqu'à leur 28e anniversaire s'ils poursuivent des études ou un contrat d'apprentissage, et sur présentation d'un justificatif.

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

Quel que soit le changement de situation (déménagement, ajout/suppression d'un bénéficiaire, **vous devez en informer votre employeur.** Un justificatif pourra être demandé et la carte de Tiers-Payant sera rééditée si besoin et accessible.

RÉSILIER

La résiliation du contrat est possible si vous quittez votre entreprise (fin de contrat, démission, retraite...). Elle fait l'objet d'une information obligatoire par l'employeur.

DÉMARCHES À EFFECTUER SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT

Portabilité

Qu'est-ce que la portabilité ? Dans le cas où votre contrat de travail a été rompu, la portabilité vous permet de continuer à être protégé après votre départ de l'entreprise.

Vous continuez à bénéficier de la complémentaire santé d'entreprise à partir de la date de cessation de votre contrat de travail.

Pour continuer à bénéficier de la portabilité, ainsi que vos ayants droit, à condition qu'ils soient inscrits préalablement sur votre contrat, vous devez remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Vous avez fait l'objet d'une rupture de votre contrat de travail pour un motif autre que la faute lourde,
- La cessation de votre contrat de travail ouvre droit à une prise en charge par l'Assurance chômage,
- Vous avez travaillé au moins 1 mois entier dans l'entreprise,
- Vous avez adhéré à la couverture santé d'entreprise.

La durée de maintien des droits ne peut pas dépasser 12 mois.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre conseiller MMJ.

MES REMBOURSEMENTS

COMMENT SUIVRE VOS REMBOURSEMENTS ?

Vous pouvez consulter vos remboursements :



Sur votre espace adhérent



Sur l'application mobile



Par courrier



Les remboursements des frais de santé sont effectués **par virement bancaire** sur votre compte, sous 48 h après traitement de votre demande.

Si vous ne payez que la part mutuelle, vous devez **adresser la facture à la MMJ** pour obtenir votre remboursement.

Vous pouvez déposer vos justificatifs et factures sur votre espace adhérent ou sur l'appli mobile.

Cumul de 2 complémentaires santé

Vous souhaitez cumuler vos garanties santé MMJ avec celles d'une autre complémentaires santé ?

C'est possible. Il faudra néanmoins qu'une seule d'entre elles soit reliée à l'Assurance maladie. C'est cette complémentaire qui réglera tout ou une partie de vos frais de santé. La deuxième complémentaire couvrira seulement le reste à charge, s'il y en a un.

ET VOS COTISATIONS ?

Vos cotisations et celles de vos ayants droit sont prélevées sur votre salaire. **Votre entreprise participe** à votre couverture mutuelle.

Les garanties en option sont prélevées sur votre compte bancaire.



COMPRENDRE MES REMBOURSEMENTS

Base de remboursement, tiers payant, feuilles de soin... Pas facile de se repérer dans le domaine de la santé, alors on essaie d'y voir plus clair !

COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

► Les remboursements de vos dépenses de santé se font en deux temps :

1

L'Assurance maladie vous rembourse partiellement vos prestations de santé en fonction d'un niveau de remboursement déterminé par la base de remboursement (BR). Certaines prestations ne sont pas du tout prises en charge : dépassements d'honoraires, certains vaccins, médicaments dits « de confort », médecines alternatives... ou bien très peu remboursées (lunettes, prothèses dentaires, lentilles...).



2

Votre mutuelle (la MMJ) intervient en complément du remboursement de l'Assurance maladie et, selon le niveau de garantie, prend en charge l'intégralité ou une partie de vos prestations. De plus, elle rembourse certaines prestations non prises en charge par l'Assurance maladie.

À QUOI VOUS SERT VOTRE CARTE DE MUTUELLE ?

Votre carte de mutuelle vous dispense de réaliser l'avance de frais auprès de nombreux professionnels de santé :

- pharmaciens,
- opticiens,
- radiologues,
- kinésithérapeutes,
- infirmiers,
- orthophonistes,
- ...



**PENSEZ À PRÉSENTER
VOTRE CARTE DE MUTUELLE
SYSTÉMATIQUEMENT !**



Votre carte de mutuelle est disponible sur votre espace adhérent. Vous pouvez la télécharger au format pdf ou l'imprimer chez vous.



► **Scannez le QR Code pour retrouver toutes les explications sur notre site.**

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE UNE FEUILLE DE SOINS ET LA CARTE VITALE ?

Votre carte Vitale contient toutes les informations administratives vous concernant et permet de vous faire rembourser facilement grâce à la télétransmission.



PLUS BESOIN D'ENVOYER VOTRE FEUILLE DE SOINS PAR COURRIER À L'ASSURANCE MALADIE !



QUIZ

QU'EST-CE QUE LE 100% SANTÉ ?

- UNE NOUVELLE MARQUE DE SODA DIÉTÉTIQUE
- LA PRISE EN CHARGE COMPLÈTE DE CERTAINES PRESTATIONS SANTÉ

Réponse 2 ! Avec la réforme 100% santé, le reste à charge est de 0 euro pour l'assuré sur un ensemble de soins et de prestations en dentaire, optique et audiologie. Cela permet de répondre aux besoins de chacun et de bénéficier d'une bonne qualité de soins.

EST-IL NÉCESSAIRE DE RESPECTER LE PARCOURS DE SOIN POUR ÊTRE REMBOURSÉ ?

- SEULEMENT POUR LES SPÉCIALISTES
- SAUF POUR LES MÉDECINS EN LIBRE ACCÈS

Les deux ! Le parcours de soin coordonné incite les patients à consulter leur médecin traitant, avant de prendre rendez-vous avec un autre généraliste ou un médecin spécialiste (ORL, psychiatre, cardiologue...), hors spécialités médicales dites «en accès libre» (gynécologue, ophtalmologue...). En déclarant un médecin traitant vous respectez le parcours de soins et serez mieux remboursé par l'Assurance maladie et la MMJ.

COMMENT SONT CALCULÉS MES REMBOURSEMENTS ?

- EN % DE LA BR
- EN 100% TM
- EN €

Tout est exact ! En complément de l'Assurance maladie, la MMJ vous rembourse le ticket modérateur (100% TM), et en cas de dépassement d'honoraires un montant supplémentaire, selon votre garantie, exprimé en pourcentage de la base de remboursement de l'Assurance maladie (BR) ou en euros.



► **Rendez-vous sur votre espace adhérent pour en savoir plus.**

J'ai avancé près de 200€ pour des soins dentaires, comment puis-je être remboursé ?

Toutes vos demandes de remboursement peuvent être effectuées via votre espace adhérent.

Rubrique [Mes demandes](#)

Vous trouverez la liste des justificatifs le cas échéant, page 8 de ce livret.

Je souhaite ajouter mon mari et mon fils en bénéficiaires, quelle sera le montant de ma cotisation ?

Pour estimer votre cotisation en cas de changement de situation ou d'ajout d'options ou d'ayants droit, vous pouvez vous adresser à votre employeur.

LES JUSTIFICATIFS POUR ÊTRE REMBOURSÉ

Pour obtenir au plus vite vos remboursements santé, veillez à bien transmettre les justificatifs ci-dessous. Vous pouvez les envoyer sur votre espace adhérent, page demande de remboursements.

SOINS COURANTS

Consultations, visites généralistes, spécialistes - actes techniques - auxiliaires médicaux - actes de radiologie - analyses et examens de biologie - pharmacie

- **Pas de justificatifs à transmettre :**
le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous vous êtes acquitté de la part complémentaire (part mutuelle).

Soins externes en établissement hospitalier :

- **Avis** des sommes à payer.
- **Attestation** de paiement de la Trésorerie.

HOSPITALISATION

Honoraires chirurgicaux (chirurgie, anesthésiste, obstétrique), forfait journalier, participation forfaitaire, chambre particulière

- **Bordereau** de facturation
+ **factures** détaillées et acquittées.
- ou **avis** des sommes à payer
+ attestation de paiement de la trésorerie.

Frais d'accompagnement

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.
- **Bulletin** d'hospitalisation.

Transport

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.



DENTAIRE

Soins dentaires

- **Pas de justificatifs à transmettre :**
le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie et que vous vous êtes acquitté de la part complémentaire.

Implantologie

- **Facture nominative**, acquittée et détaillée précisant : le numéro de dent, le code CCAM, la date des soins.

Couronnes, prothèses, Inlay

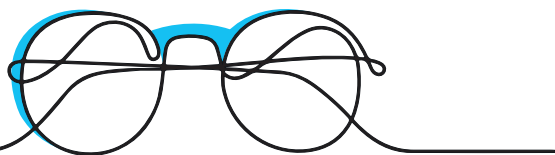
- **Facture nominative**, acquittée et détaillée précisant : le numéro de la dent, le code CCAM, la date des soins, le matériel utilisé.

Orthodontie acceptée et refusée

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée précisant : les dates de début et de fin, ainsi que le numéro du semestre correspondant.

Parodontologie

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.



OPTIQUE

Lunettes

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous avez payé la part complémentaire santé (part mutuelle).
- **Facture nominative**, détaillée et acquittée dès que vous aurez perçu votre remboursement Assurance maladie : si vous avez réglé l'intégralité de vos frais.

Dans le cadre d'un changement de correction (adulte)

Remboursement de la MMJ possible s'il y a un délai d'1 an et 1 jour au moins entre le nouveau et le précédent équipement optique. Pour en bénéficier, vous devez justifier de votre changement de correction. Il vous faut joindre les documents suivant :

- **Formulaire** « prise en charge anticipée d'un équipement optique » (téléchargeable sur votre espace adhérent).
- **Ancienne et nouvelle ordonnance.**
- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Lentilles (remboursées ou non par l'Assurance maladie)

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Chirurgie réfractive

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

AIDES AUDITIVES

Frais d'entretien - prothèses auditives

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture originale** détaillée et acquittée : si vous avez bénéficié du tiers payant pour la partie Assurance maladie (Sécurité sociale) et que vous avez payé la part complémentaire santé (part mutuelle).

Bilan acoustique du nouveau-né

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Pour l'envoi de vos factures

Lorsque vous nous adressez une facture, cette dernière doit mentionner les éléments suivants :

- **Nom et adresse du professionnel de santé**
- **Nom et prénom du bénéficiaire**
- **N° de Sécurité sociale et/ou l'identifiant personne**
- **Date des actes**
- **Détail des actes**
- **Montant de la dépense**
- **Montant réglé par l'adhérent**

Identifiez-vous : Pour faciliter le traitement de votre dossier, il est indispensable de préciser votre numéro d'identifiant personne ou de Sécurité sociale lors de votre envoi.

Si vous bénéficiez de la couverture de deux mutuelles et que la télétransmission est active avec l'autre mutuelle : merci de nous transmettre le décompte de votre première mutuelle pour bénéficier d'un éventuel remboursement

FOURNITURES MÉDICALES

Podologie - bilan podologie et orthèses plantaire

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

Appareillages - prothèses mammaire

- prothèses capillaire

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.

PRÉVENTION BIEN-ÊTRE

Médecine douce (ostéopathe, acupuncteur...)

- psychologues, psychomotriciens

- **Facture nominative** et acquittée avec le numéro d'identification du professionnel de santé (ADELI/RPPS).

Contraceptifs, ostéodensitométrie non remboursée par l'Assurance maladie - vaccins

- caryotype foetal - amniocentèse

- **Facture nominative**, détaillée et acquittée.



CURE THERMALE

Remboursée par l'Assurance maladie

Honoraires médicaux - cure thermale avec ou sans hospitalisation - frais d'hébergement et de transport remboursés par l'Assurance maladie

- **Pas de justificatifs à transmettre :** le remboursement de la MMJ est automatique si la télétransmission NOEMIE est en place et que vous avez réglé l'intégralité de la dépense.
- **Facture nominative**, détaillée et acquittée : si vous bénéficiez du tiers payant Assurance maladie (Sécurité sociale) mais que la part complémentaire est réglée.



MES SERVICES

ASSISTANCE

Avec votre garantie santé, vous bénéficiez du service MMJ Assistance pour vous accompagner au quotidien ou en cas de coup dur.

Information et conseils :

- Informations juridiques et médicales.
- Conseils diététiques
- Recherche de professionnels de santé.

En cas d'événement traumatisant :

- Soutien psychologique

En cas de mutation professionnelle :

- Aide à la recherche d'emploi du conjoint
- Aide au déménagement

Pour l'équilibre de votre vie professionnelle :

- Prévention du stress au travail.
- Programme de remise en forme.
- Bilan professionnel
- Bilan de prévention des troubles musculo-squelettiques

En cas de décès :

- Aide à domicile
- Prise en charge des enfants ou des ascendants, conduite à l'école
- Mise en relation avec un prestataire funéraire
- Prise en charge des animaux domestiques



En cas d'immobilisation ou d'hospitalisation :

- Aide-ménagère, garde des enfants, téléassistance, services de proximités ou encore prise en charge de vos animaux domestiques...
- Services de proximité : livraison de médicaments, portage de repas, ...

En cas de maternité :

- Aide à domicile.
- Prise en charge des enfants (déplacement d'un proche, ou transfert ou garde des enfants).
- Acquisition des gestes 1^{er} enfant.
- Conduite à l'école.
- Transport en taxi pour retour au domicile.

En cas de retraite :

- Coach retraite



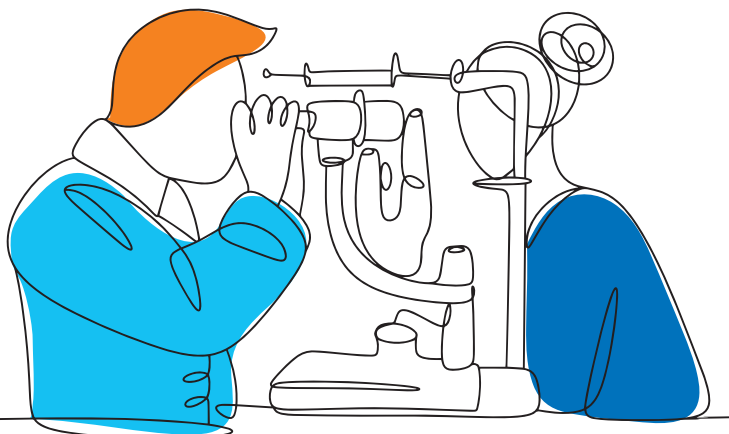
05 49 34 80 06
Ligne dédiée MMJ 24h/24

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

CARTE BLANCHE

Avec le réseau **Carte Blanche**, vous disposez d'un accès à un large choix de professionnels de santé qui s'engagent sur des tarifs plafonnés, la dispense d'avance de frais avec le tiers payant et des services :

- **un réseau optique** : tarifs négociés jusqu'à 40% en dessous des prix du marché, 0€ de reste à charge sur l'équipement (monture et verres), garanties sur l'équipement (casse, adaptation...)
- **un réseau dentaire** : tarifs de 12 à 15 % inférieurs à ceux du marché pour les prothèses dentaires, tarification adaptée selon le lieu d'habitation, traçabilité des prothèses dentaires proposées pour garantir la qualité du produit posé
- **un réseau audio** : tarifs négociés auprès de 24 fournisseurs d'audioprothèses, garantie panne, kit d'entretien et prêt d'appareil (panne, adaptation).



GOODMED



En tant qu'**adhérent MMJ** et en partenariat avec Urops - gestionnaire de prévention santé, vous bénéficiez gratuitement de l'application Goodmed en version Premium !

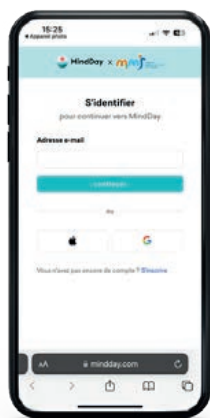
Développée par des médecins, l'application Goodmed vous permet de vérifier rapidement les informations de vos médicaments (effets indésirables, comment le prendre, etc.) et vous alerte en cas de contre-indication en fonction de votre profil (âge, grossesse, maladie du cœur, traitements pris au quotidien, etc.)

- 1**
Téléchargez Goodmed
- 2**
Inscrivez-vous sur l'application
Votre adresse e-mail
Mot de passe
- 3**
Entrez votre code partenaire
GOODMEDS-UROPS

MAAIA

Consultez sans vous déplacer à tout moment de la journée :

- **Un médecin** généraliste ou spécialiste
- **Un professionnel** paramédical



MINDDAY

Grâce à notre partenariat **exclusif**, vous bénéficiez d'1 mois d'abonnement gratuit et de 38% de réduction pour tout abonnement annuel à MindDay, une application mobile innovante qui vous aidera à prendre soin de votre santé mentale grâce à des programmes complets combinant vidéos interactives, exercices d'écriture et méditation.

Je m'abonne :

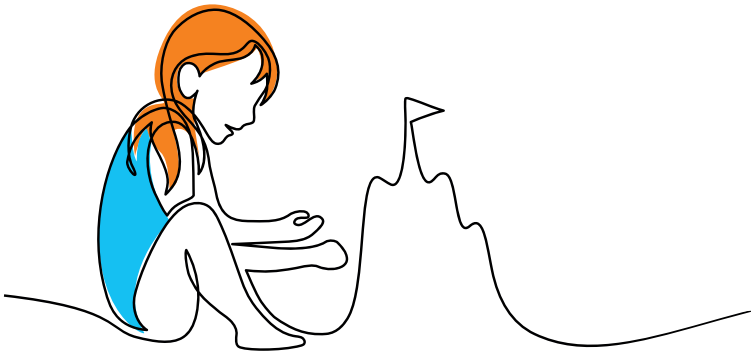


SOUTIEN FINANCIER

En accord avec ses valeurs solidaires, l'action sociale de la MMJ a pour vocation d'aider ses adhérents lors d'une situation difficile ou au moment d'épreuves particulières.

Allocations d'entraide en cas de difficulté

Une allocation d'entraide exceptionnelle peut être versée en cas de situation familiale et/ou financière particulière (allocation pour les séjours d'enfants...)

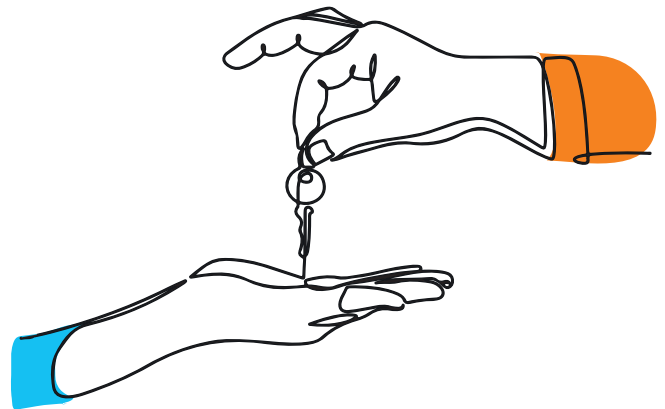


Prêts solidaires

Pour vous aider à financer vos projets, la MMJ propose des prêts "Moments de vie", en partenariat avec la Banque Française Mutualiste (BFM) :

- **prêt 1ère installation** (aide pour les jeunes qui s'installent),
- **prêt nouvelle vie** (mutation/reconversion),
- **prêt jeunes retraités**,
- **prêt handicap et dépendance**,
- **prêt événements exceptionnels** (naissance/mariage/divorce/décès/accident).

Ces prêts sont proposés à taux avantageux : les intérêts sont pris en charge par la MMJ. Ils ne comportent pas de frais de dossier et proposent des durées de remboursement adaptées aux différentes situations.



Assurance logement

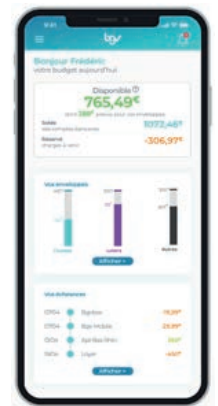
Notre service de cautionnement offre une garantie pérenne aux banques partenaires, qui peuvent consentir à nos adhérents des conditions privilégiées (garantie de prêts jusqu'à un montant de 1 200 000 €).

Le service d'assurance en prêt immobilier garantit le remboursement de votre prêt en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie et d'incapacité temporaire de travail.

Appli BGV

La MMJ met à votre disposition **BGV** – Budget Grande Vitesse, une application de gestion budgétaire française à but non lucratif, 100% gratuite et sécurisée.

Découvrir BGV :



OFFRES PARTENAIRES

En tant qu'adhérent MMJ vous bénéficiez d'avantages avec nos partenaires :

MILÉADE : des réductions toute l'année dans ses clubs et hôtels avec le code AVMMJ.

SANTÉVET : des avantages pour toute souscription auprès du n°1 de l'assurance santé animale en France avec le code MMJ2.



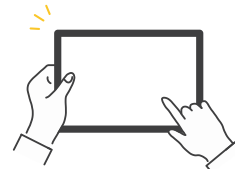
DES QUESTIONS? CONTACTEZ NOS ÉQUIPES



**MMJ- 46 rue du Ressort
63967 Clermont-Ferrand
Cedex 9**



01 44 76 66 77
du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



espace-perso.mmj.fr

Suivez-nous !



mmj.fr

Mutuelle MMJ - 53 rue de Rivoli - 75038 Paris cedex 01

Mutuelle du Ministère de la Justice (MMJ), mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le N° Siren 775 657 521